



PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

MISSION CULTURE, EDUCATION
SPORT, TOURISME

Périgueux, le 21 JUL. 2000

REFERENCE A RAPPELER :

N
CM/CM 200582

DOSSIER SUIVI PAR :
Mme Christiane MAYTRAUD
Tél.05.53.02.25.96

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission départementale de l'action touristique a émis un avis favorable au classement de votre parc résidentiel de loisirs en régime hôtelier pour 5 habitations légères de loisirs.

En conséquence, par arrêté dont vous trouverez ci-joint, ampliation, j'ai prononcé le classement dans la catégorie précitée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Mlle Secrétaire Générale P.J.
le Sous-Préfet

Françoise BETACHET

Monsieur Olivier LOUX
Le Moulin de la Jarousse

24270 ANGOISSE